

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

△) ECRET N° 71/166 du 21/6/71

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;  
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre  
du Mérite Congolais ;  
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits  
de Chancellerie.

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite  
Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur FERNAND Eugène, Supérieur Mission Catholique à DIVENIE  
Monsieur KAYSER Pierre Henri, Professeur de Lettres à l'E.M.P.C.R. -  
BRAZZAVILLE  
Monsieur MORAIS RODOLFO, Photgraveur à l'Imprimerie Nationale -  
BRAZZAVILLE  
Monsieur SY-BIRANTY KAO, Chef de Quartier n° 7 à D O L I S I E

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret  
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits  
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 JUIN 1971

  
CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.

*Handwritten initials*